



Devenir membre signataire SCA Conditions de mise en candidature

Ce document contient l'ensemble des informations, règles et responsabilités qui se rattachent à la mise en candidature en vue de devenir membre signataire de la *Société Canadienne de l'Aquarelle* (SCA) Inc.

Date limite pour participer
1^{er} JUIN 2021

Admissibilité

Pour être admissible, un(e) artiste doit peindre à l'aquarelle comme technique de prédilection. Il ou elle doit également être un(e) artiste qui par sa formation, son expérience, ou son implication, a donné à l'art une place importante dans sa carrière.

Conditions générales

En raison des conditions imposées par la COVID-19, la Société canadienne de l'aquarelle s'adapte et modifie la façon d'évaluer la candidature des aquarellistes désirant devenir membre signataire. Le processus se déroulera en deux étapes.

Première étape

Pour soumettre sa candidature, un(e) artiste doit faire parvenir un dossier comprenant :

- Une courte lettre d'intention présentant les motivations à devenir membre signataire
- Un CV artistique présentant entre autres la démarche de l'artiste
- 8 photos d'aquarelles récentes – produites au cours des 2 dernières années. Ces aquarelles doivent se conformer aux Critères d'admissibilité d'une œuvre de la SCA (sauf encadrement - voir notre site)
 - Vos photos doivent être en format jpg.
 - Chacune d'elle doit être d'un format maximal de 4 Mo et minimal de 1 Mo ainsi que d'une résolution de 300 DPI.
 - Chacune d'elle doit être identifiée de la façon suivante :
Nom de famille de l'artiste_Prénom_titre de l'œuvre_ dimensions en pouces
hauteur X largeur
Par exemple : Bleu_Joe_Un beau printemps_75cmX55cm.jpg
- Le paiement des frais d'évaluation de dossier : 51.74 \$ CDN

Deuxième étape

L'artiste s'étant qualifié à la première étape sera avisé(e) par courriel et invité(e) à faire parvenir les 2 œuvres sélectionnées à un jury composé de membres signataires qui idéalement résident dans sa région. La date limite de réception des œuvres ainsi que les coordonnées pour le dépôt des œuvres seront également spécifiées.

Dossier complet

Un dossier est réputé complet sur réception des frais pour étude de dossier (voir les modalités de paiement à la page suivante) et comprend les documents suivants, envoyés par courriel à aquarellesca@gmail.com ou par la poste à l'adresse apparaissant au haut de ce document :

- le formulaire *Candidature membre signataire SCA* ;
- une lettre d'intention
- un court curriculum vitae, ne dépassant pas une page incluant sa démarche artistique;
- 8 photos en format .jpg

Traitement de la mise en candidature

L'examen des candidatures est fait par les membres signataires SCA et a lieu une fois par année, la date étant à déterminer. La fiche d'évaluation remplie par chaque membre est anonyme. La note d'acceptation requise est calculée sur la moyenne de tous les résultats compilés.

Chaque candidat(e) est jugé(e) dans l'ensemble de son œuvre selon les critères suivants :

- compétences techniques ;
- maîtrise du médium ;
- personnalisation ;
- impact visuel final.

La décision de la *Société Canadienne de l'Aquarelle* est finale. Dans le cas où le candidat ou la candidate n'obtient pas la note requise, il ou elle sera avisé(e) par écrit de la décision de l'assemblée et pourra soumettre à nouveau sa candidature l'année suivante.

Le candidat ou la candidate admis(e) comme membre signataire SCA sera avisé(e) par courriel et sera reçu(e) membre lors d'une cérémonie protocolaire à la biennale de l'aquarelle qui suivra l'acceptation de sa candidature. Lors de cette cérémonie, le nouveau ou la nouvelle membre recevra son certificat officiel de membre signataire de la *Société Canadienne de l'Aquarelle*.

Les frais pour étude de dossier sont de 45 \$ plus taxes (51.74\$). Le paiement doit être émis en devises canadiennes et peut être fait selon l'une des modalités suivantes.

Coût et modalités de paiement

Paiement en ligne : Accéder à notre boutique à l'adresse suivante

<https://aquarelle.ca/boutique/fr/cotisations-et-inscriptions-c67/>

À la fin du processus, une facture sera émise ; reporter le numéro de la commande sur le formulaire *Candidature membre signataire SCA*.

Paiement par chèque ou mandat : Émettre le chèque ou le mandat à l'ordre de la *Société Canadienne de l'Aquarelle* et l'acheminer par la poste avec votre dossier.

Paiement par carte de crédit : Indiquer la carte choisie et inscrire le numéro de la carte et de la date d'échéance de la carte de même que le code de 3 chiffres au verso de la carte.

Assurances

Bien que la *Société Canadienne de l'Aquarelle* **ne dispose d'aucune assurance**, elle et ses partenaires s'engagent à manipuler avec le plus grand soin les œuvres soumises. La SCA exige donc que **chaque artiste assume la totalité des risques** (feu, vol, vandalisme, accident ou tout autre désastre fortuit) en protégeant chacune de ses œuvres par une assurance personnelle pour toute la durée où l'œuvre sera en circulation. Conséquemment, chaque artiste exonère la SCA ainsi que ses partenaires et les dégage de toute responsabilité et de toute poursuite ou réclamation concernant la perte ou les dommages causés à l'une de ses œuvres.